

Votre contact service client

nutrition@eurofinsfr.com
 +332 72 25 62 70
 Du lundi au vendredi de 9H00-12H30 & 13H30-18H00
www.eurofins.com

Echantillon n° : 968-2025-00039370
 Commande n° : 968-2025-008586
 Code client : A00469024XNX
 Date de réception : 13/03/2025
 Date de mise en analyse : 19/03/2025
 Date de fin d'analyse : 19/03/2025
 Température de réception : Température ambiante

Destinataire de copie : C. Martin (NUTRIMEA) ; A. MAALIKI (NUTRIMEA)

Client :

NUTRIMEA

20 rue des Petits Champs
 75002 Paris
 France

Plastimea SA

TVA BE0839 422 855 Comptabilite
 112, Rue Saint-Denis
 1190 Forest
 Belgium

Informations fournies par le client

Référence Client : 3- Spiruline

Type de Container : Emballage commercial

N° lot : ██████████

N° de lot : ██████████

Biologique : Vrai

Déclaration de conformité

Chimie

Valeurs Guide

Aux limites de quantification des méthodes mises en œuvre, aucun des pesticides recherchés n'a été observé. [Règlement (UE) 2021/1165 - Produits BIO]

Commentaires relatifs à la déclaration de conformité :

Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation

La conclusion / déclaration de conformité prend seulement en compte les résultats des paramètres pour lesquels un critère est édité.

-Pour la microbiologie des aliments, la microbiologie et la chimie des eaux : Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
 -Pour la chimie des aliments : Pour déclarer ou non la conformité, l'incertitude associée au résultat a été ajoutée ou retranchée de façon à obtenir sans conteste un résultat opposable aux spécifications ou à la réglementation en vigueur afin de privilégier le risque client. Elle n'a pas été prise en compte dans le cadre des référentiels qui intègrent déjà les incertitudes de mesures ou sur demande explicite du client.

Code	Paramètres [Méthode]	Résultats	Valeurs Guide
Portion analytique			
Pesticides			
AAET0	Pesticide oxyde d'éthylène [Méthode interne, GC/MS/MS]		
TV	Oxyde d'éthylène (libre) (2)	< 0,010 mg/kg	Non détecté ⁽¹⁾
TV	Somme oxyde éthylène + 2-chloro-éthanol exp. en oxyde éthylène (2)	< 0,010 mg/kg	Non détecté ⁽¹⁾
TV	2-chloro-éthanol (exprimé en oxyde d'éthylène) (2)	< 0,010 mg/kg	

Commentaires

(1) Règlement (UE) 2021/1165 - Produits BIO

Notes explicatives

(2) La détermination a été sous-traitée à Eurofins Laboratoire Contaminants Alimentaires Nantes (FR), France

Informations sur l'accréditation

TV : Seuls les paramètres avec ce préfixe sont couverts par l'accréditation
 COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-0287

Ce document ne concerne que l'objet soumis à l'essai ; sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Les essais et rapports sont réalisés conformément à nos conditions générales de vente disponibles sur demande. Les essais sont identifiés par un code de 5 caractères dont la description précise est disponible sur demande. Le laboratoire est exonéré de responsabilité dans le cas d'informations fournies par le client et pouvant affecter la validité des résultats.

Dans le cas où le laboratoire n'est pas en charge de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel que reçu ou pris en charge.

Nantes, 19/03/2025



Jean-Christophe Guary +33 (0)251825546